

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Béatrice LAMBINET

Procurations : Marie-Bernadette CHARBONNIER à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Patrick MOUSSLER à Gérard BALDISSERA

Membres absents excusés : Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Patrick MOUSSLER, Laurence BURG, Louisa BENZAID

Membres absents : Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Brigitte ZERRES

Point n°2 – Avenant n°2 à la convention foncière avec Metz Métropole et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) concernant l'Avenue de Thionville

Convocation expédiée et affichée le : 5 juillet 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 28
33	23	5	pour : 26 contre : 0 Abstention(s) : 2 non votant(s) : 0

Considérant que, par convention cadre signée le 27 février 2008, Metz Métropole et l'EPFL ont décidé de s'associer pour conduire sur le long terme une politique foncière anticipative sur des périmètres considérés à enjeux sur le territoire intercommunal,

Vu la délibération du 1^{er} septembre 2009 (point n°12) portant proposition de périmètres à enjeux pouvant s'inscrire dans la convention cadre à savoir notamment les terrains situés entre la voie ferrée, l'Avenue de Thionville, la rue de Méric et le rond-point du barreau de la Maxe,

Vu la délibération du 29 février 2012 (point n°3) portant convention de veille active et de maîtrise opérationnelle avec Metz Métropole, l'EPFL et la Ville de WOIPPY concernant divers ensembles immobiliers situés 20 Avenue de Thionville et 36 Avenue de Thionville, d'une contenance approximative de 3,26 ha,

Vu la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle avec Metz Métropole, l'EPFL et la Ville de WOIPPY signée le 16 Août 2012 dans laquelle l'EPFL s'engage à acquérir lesdits biens dans le cadre de la constitution de réserves foncières destinées à terme à la création de logements et à la revendre à la ville ou au profit de tous acquéreurs présentés ou acceptés par la commune au 30 juin 2016 si aucune évolution du projet n'est intervenue,

Vu l'avenant n°1 à la convention signé le 17 octobre 2016 rallongeant le délai de portage par l'EPFL et de revente au 30 juin 2021 et abondant l'enveloppe de l'opération pour pouvoir couvrir les frais de gestion du site à 5 000 000 € HT,

Considérant que le projet du site 20 Avenue de Thionville est actuellement entièrement repensé pour lui donner une nouvelle vocation à savoir la réalisation d'une halle de marché regroupant un marché couvert, un espace de restauration et un espace ludique,

Considérant que, dans ce cadre, il doit être envisagé l'acquisition potentielle de biens situés en façade du site en question et la signature d'un avenant n°2 à la convention pour inclure ces ensembles immobiliers et abonder l'enveloppe de l'opération à 7 000 000 € HT,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle n°F08FC70D007,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, 2 abstentions (M. René LEUCART et M. Jacques CLEMENT),

- d'autoriser le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle concernant l'Avenue de Thionville entre Metz Métropole, l'EPFL et la ville de Woippy et tout document s'y rapportant.

Les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 12 juillet 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190712-DCM2-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2019

Publication : 12/07/2019



Cédric GOUTH